Charles Dubar, pèlerine de Jérusalem, décédée à Lourdes, le 21 septembre dernier.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE ROUBAIX-TOURCOING. — *Au bénéfice des pauvres.* — Pour faciliter à tous la visite de l'Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette, et en même temps pour venir en aide aux nécessiteux, la commission administrative a décidé une *entrée populaire* à vingt centimes pour le vendredi, 1er novembre, fête de la Toussaint.

Le produit de ces entrées sera remis au Bureau de Bienfaisance pour être distribué en secours extraordinaires aux assistés.

Les portes seront ouvertes à dix heures et fermées à six heures. Le hall sera éclairé à partir de quatre heures.

LE NOUVEL HORAIRE DES TRAINS. — Nous publions à la page 6, un tableau donnant le nouvel horaire des trains, sur les principales lignes des chemins de fer du Nord, pour le service d'hiver, qui commencera dimanche 3 novembre.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Siège social, 63, rue de-Lannoy. La recette mensuelle aura lieu le dimanche 3 novembre, de 11 heures à midi chez Leclercq, place Saint-Jean-Baptiste ; chez Losfeld, 1, rue de la Vigne ; «9e hussards» Blanc-Seau ; de midi à une chure, au Siège social et chez Surantyn, rue de l'Epeule, au « Charron ».

Le Comité de Roubaix adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu souscrire des billets de tombola.

Une nouvelle vente aura lieu, si c'est possible. Il espère que les souscripteurs comprendront ce qu'est la Dotation et que le Comité de Roubaix aura, le jour de la recette, de nombreuses adhésions à enregistrer.

Section spéciale, lundi, répétition. Comité lundi, à six heures et demie du soir, réunion obligatoire, ordre du jour très important, fête annuelle à Paris, le 7 décembre, et tirage de la tombola. Les mesures seront prises pour que la liste soit vendue à Roubaix. Une vérification sera faite par le Comité de Roubaix, les souches étant conservées.

UN APPEL DE L'« UNION COMMERCIALE ». — L'« Union commerciale de Roubaix » vient de faire afficher l'appel suivant :

APPEL DE L'UNION COMMERCIALE
AUX ROUBAISIENS

Roubaisiens, nos amis,

Voici venir l'époque des fêtes d'hiver : Sainte Cécile, Sainte Catherine, Saint-Eloi, Saint Nicolas, et sans oublier, à la Toussaint, un souvenir pieux à ceux qui ne sont plus.

C'est le moment où chacun a quelques dépenses à faire, quelque présent à offrir.

Songez, dans vos achats, que vous êtes Roubaisiens, et que tous les habitants d'une même ville sont solidaires.

Songez que vos familles, vos amis, vos connaissances, enfin tous ceux qui vous intéressent à un titre quelconque, et vous-mêmes pour l'avenir de vos enfants, vous avez intérêt à la prospérité de la ville.

Faites donc tous vos achats à Roubaix.

Roubaix est une belle et grande ville, marchant à la tête du progrès sous toutes les formes ; ses magasins sont bondés d'articles nouveaux dans tous les genres.

Vous y trouverez mieux que partout ailleurs ce que vous désirez et à meilleur marché.

Achetez à Roubaix.

Quittez ce préjugé malheureusement trop répandu qui consiste à croire que des étrangers à la ville, des inconnus, sans titres ni garanties, vous serviront mieux que vos concitoyens qui ont tout intérêt à vous satisfaire.

Roubaisiens,

Faites vos vos achats à Roubaix et vous vous montrerez amis, les dignes fils de la grande ville du Progrès.

Le Comité de l'Union Commerciale.

ACHETEZ A ROUBAIX,

disons-nous, mais n'exigez pas de votre fournisseur l'impossible, n'exigez pas qu'après vous avoir accordé le dernier prix il vous allonge encore un escompte supplémentaire, n'exigez pas de lui qu'il se jette dans le gouffre des sociétés financières alors qu'il sort de poulle du plus clair d'un « bénéfice légitime », dont vous ne profiterez que d'une fraction.

En effet, depuis un an un nouveau fléau s'est abattu sur le commerce local. Ce fléau est double : d'abord il « jette la zizanie entre les vos commerçants » et les divisent en deux catégories : ceux qui, et ensuite il fait maximiser sur le montant des bénéfices d'une pour les répartir à son gré, suffire aux besoins d'intéressants petits commençants apeurés, arrivant à peine à payer loyer, patente et impositions tout en faisant vivre leur ménage, avant de toucher le bénéfice légitime de leur travail, avant de vendre un sou de marchandise, se trouvent tous se disputer du vapeur en timbres contre de la monnaie légale d'or ou d'argent pour le distribuer à leur clientèle au taux calculé, non sur le bénéfice très variable, réduit ou nul, mais sur le prix de vente.

Voyons, chers concitoyens, vous qui êtes obligés de gagner votre vie en travaillant ou en commerçant, est-ce bien ? est-ce juste ? Avez-vous jamais réfléchi à l'iniquité de ce procédé, et aux ruines qu'il doit fatalement amener ?

Et maintenant qu'on tend à supprimer le plus possible les intermédiaires parasites vivant aux dépens des travailleurs, que vient faire cette 5e roue personne interposée à tout achat, se mêlant de tout ? Est-ce logique.

L'Union Commerciale, qui a toujours défendu le commerce personnel et intéressé en combattant les privilèges des coopérateurs et l'accaparement sous toutes ses formes, peut-elle rester indifférente à ce nouveau malheur qui frappe les petits commerçants ? Non ! n'est-ce pas ? Elle s'émeut et avec justice, car ici, elle n'est pas en face d'une concurrence déloyale, mais bien en face d'un accaparement général de la [illegible], avant même qu'il soit réalisé. C'est un impôt supplémentaire payé d'avance, impôt que l'Etat, même avec sa « puissance régalienne », n'oserait établir.

Le Comité de l'Union Commerciale.

LE CONCOURS DE COUPE. — Voici les résultats du concours de coupe qui a eu lieu le 29 octobre : Mlle Honorine Turpin est admise avec le numéro 1, pour professer au cours de la place Saint-Jacques, et Mlle Demettre Marie, avec le numéro 2, comme suppléante.

UNE SÉRIE DE VOLS DE BICYCLETTES. — Il est vraisemblable qu'une bande s'est organisée pour rafler les bicyclettes. Aujourd'hui, nous n'avons pas moins de trois vols de ce genre à enregistrer.

M. Aimé Sauvage, marchand de journaux rue Pierre-Motte, avait déposé sa bicyclette dans le couloir du « Grand-Café », rue de la Gare, pour vendre ses journaux dans le Café, celle-ci lui a été volée. Il a été déposer une plainte au commissariat de police du 1er arrondissement.

— Il y a quelques jours un individu disant s'appeler Ernest Martens, âgé de 19 ans, et demeurant rue de l'Ermitage, cour Billot, 7, s'est présenté chez M. Alfred Canbien, marchand de cycles, boulevard Gambetta, 18, pour louer une bicyclette.

N'ayant revu ni cycliste ni vélo, M. Canbien s'est informé du jeune homme et il a appris qu'on lui avait donné un faux nom et une fausse adresse. Il a déposé une plainte au commissariat de police du 3e arrondissement.

— Jeudi matin, vers onze heures, M. Eugène Thérin marchand de charbon, demeurant boulevard de Beaurepaire, 320, déposait son vélo près de la porte d'entrée de la maison de change de M. Bulté. Peu après, à sa sortie, il ne trouva plus de bicyclette.

M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, a reçu sa plainte.

SUICIDE D'UN ROUBAISIEN A BRUXELLES. — Un individu, vêtu avec élégance, âgé de 35 ans environ, du nom de Batard, et venant de Roubaix, se trouvait, jeudi vers midi, dans un café-restaurant de la place Madou, à Saint-Josse-ten-Noode. Le voyageur, après avoir écrit trois lettres, et s'être renseigné auprès du garçon sur les curiosités bruxelloises, commanda à dîner. Son repas terminé, il solda la note et se rendit à la cour. A peine y était-il, qu'une détonation retentit. On se précipita dans la cour. Dans un des lieux d'aisance, le voyageur gisait sans connaissance, baigné de sang. Le malheureux venait de se tirer une balle de revolver dans la région du cœur et tenait encore dans sa main crispée l'arme dont il s'était servi.

Le blessé fut conduit en voiture à l'hôpital Saint-Jean, où son état fut jugé désespéré. On ignore les causes de ce drame.

UN VOL DE JETONS DE COOPERATIVE. — Un cabaretier, M. César Desutter, demeurant rue des Longues-Haies, 134, s'est aperçu que huit jetons de la coopérative « la Paix », d'une valeur de 400 pains qui étaient placés dans un meuble, avaient été enlevés.

M. César Desutter a déposé une plainte au commissariat de police du troisième arrondissement.

VOL D'UNE ACTION NOMINATIVE. — Une action nominative de la Brasserie de Saint-Amand, portant le numéro 166, et appartenant à Mme Deboschère, cabaretière, rue de Leuze, 20, a été enlevée du tiroir d'un meuble, il y a une quinzaine de jours. Mme Deboschère vient seulement de s'en apercevoir.

Plainte a été déposée au commissariat de police du 3e arrondissement.

UN DÉSERTEUR QUI SE CONSTITUE PRISONNIER. — Mercredi soir, vers six heures, Joseph Graveline, né à Briand, (Nord), s'est présenté au bureau central de police, déclarant qu'il était déserteur depuis le 15 janvier 1901, du 145e régiment d'infanterie en garnison à Montmédy ; il a ajouté qu'il faisait partie de la classe 1893. On l'a emmené à la gendarmerie.

UNE FILLETTE MORDUE PAR UN CHIEN. — Une fillette de huit ans, Angèle Kimpe, dont les parents demeurent rue du Moulin, cour Loridan, a été mordue à la jambe droite par le chien d'un habitant de cette rue.

La blessure ne présente aucun caractère de gravité.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des ouvriers du peignage de la Société anonyme de la rue du Collège, a eu le bout du médius gauche comprimé par une grappe. M. le docteur Druesne a examiné l'ouvrier, Joseph Bourguignon, âgé de 58 ans, demeurant rue du Calre, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, un dégorgeur, Charles Brochart, âgé de 37 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé au pied gauche par la chute d'un pot. M. le docteur Leplat lui a ordonné six jours de repos.

— Alphonse Fiévez, manœuvre, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Perche, fort Sion, travaillant pour le compte de M. L. Planquart, entrepreneur, s'est blessé à la jambe gauche en tombant. Cinq jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Rousseau.

— Une des ouvrières de l'atelier de confection de M. C. Cousteur, boulevard de Cambrai, Juliette Lecomte, âgée de 19 ans, s'est blessée au médius droit. M. le docteur Prouvost a examiné l'ouvrière qui habite rue du Boulevard, à Croix, et lui a ordonné quelques jours de repos.

— A la filature de M. A. Valentin, un rattacheur, Louis Haudin, âgé de 57 ans, demeurant rue de la Blanche Porte, à Tourcoing, s'est blessé à l'index droit pendant son travail. M. le docteur Druesne lui a ordonné six jours de repos.

— A la teinturerie de MM. C. et A. Scrépel, l'une des ouvrières, Pauline Dubois, âgée de 14 ans, demeurant rue de Mouveaux, a été blessée à la main pendant son travail. M. le docteur Godefroy lui a prescrit quinze jours de repos.

LE REPOS DU DIMANCHE ET DES FÊTES. — Services des pharmaciens : Vendredi, 1er novembre, fête de la Toussaint. Pharmaciens de garde : quartier du Centre, M. Desbordes, Grande-Rue ; quartier de la Gare, M. Didry, rue Notre Dame.

NE PAS CONFONDRE. — M. Jean Vandenbossche, fabricant de galoches, rue de la Vigne, 99, nous prie de dire que ses fils n'ont rien de commun avec les individus condamnés par le Tribunal correctionnel, le mercredi 30 octobre.

Au Boulevard Gambetta des ouvriers sont occupés à rehausser la cheminée de l'usine MM. Allard, Rousseau et Cie, au moyen d'échafaudages suspendus et pendant la marche de l'établissement ; ces travaux, qui présentent de grandes difficultés et qui étaient toujours auparavant confiés à des spécialistes allemands ou anglais, sont exécutés cette fois par un entrepreneur de la ville, M. Degallaix, 21, boulevard du Cateau, qui, nous a-t-on dit, n'est pas à son coup d'essai et saura sans doute mener à bonne fin cette entreprise. 94714d

Danse et Maintien. — M. Molina da Silva a l'honneur d'informer les bonnes familles roubaisiennes que ses cours annuels au pensionnat des Dames Dominicaines reprendront le mercredi 6 novembre prochain. Un cours de jeunes gens aura lieu le soir, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 à l'Hôtel Ferraille. — Pour ce cours, lui adresser les adhésions, 26, rue Demours, Paris (XVIIe). 94675

Mes CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois, Roubaix, Confections pour dames et enfants, Fourrures, Jupes, Jupons et Corsages, Jaquettes et Collets, Bonneterie, Lingerie, Cravates et Foulards.

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 4 francs le kilogrammie ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 80 le kilogramme.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX. — AVIS. Les demandes d'installation avec Compteur à paiement préalable étant très nombreuses, nous avons l'honneur de prévenir les intéressés qu'il nous est impossible de leur donner prompte satisfaction ; nous suivrons l'ordre des inscriptions.

Nous rappelons aux abonnés de ce genre d'installations, qu'au cas de désaccord entre la monnaie trouvée en caisse et les indications relevées aux cadrans des mètres cubes, celles-ci doivent être la base du règlement.

Les abonnés, qui quittent leur demeure, restent responsables de l'installation et de l'encaissé aussi longtemps qu'ils n'ont pas prévenu, par écrit, de leur départ et que toutes vérifications n'ont pas été rendues possibles. 91697

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix.* 94391

COFFRES-FORTS GRUSON
Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 560).
rue Royale, 21, LILLE. 81263

Communications

ROUBAIX. — Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Groupes Tissage, Remettage et Sciences : Réunion le samedi 2 novembre, à huit heures et demie, au siège de l'Association, rue Neuve, 55. Présence indispensable.

— Medical-Club. — Réunion générale, samedi 2 novembre, à huit heures et demie du soir, au nouveau local, chez M. Cesar Gilman, 214, rue du Tilleul, afin de fixer la date de la fête d'inauguration de la nouvelle salle des fêtes.

— Club Moderne. — Section dramatique : Samedi, 2 novembre, à sept heures un quart du soir, répétition de « Lidoine » ; le même soir, à huit heures, répétition de « Le Gendarme est sans pitié », et ensuite, à neuf heures moins le quart, répétition partielle du drame « Trahison ». — Lundi, à huit heures du soir, répétition générale de « Trahison ».

CROIX

PATRONAGE LÉON XIII. — Nous rappelons la grande fête qui aura lieu, le dimanche 10 novembre, dans la vaste salle du patronage. Les jeunes gens de l'œuvre, voulant témoigner leur sincère amitié à ceux qui vont les quitter pour payer leur dette à la patrie, préparent, avec beaucoup d'entrain, une grande soirée récréative, au profit des futurs soldats. Pour la première fois, dans la région, on verra jouer le beau drame plein de verve et d'action « Maxime ou l'Enfant du Prétoire ». La perspective d'une soirée intéressante et le désir de donner une marque de sympathie aux jeunes conscrits feront sans doute affluer la plus nombreuse assistance.

WASQUEHAL

UN VOL AUDACIEUX a été commis, jeudi matin, à l'estaminet du « Vieux Noir Bonnet », tenu par M. et Mme Veroostarte Vermesch. Deux jeunes gens paraissant être des vagabonds, entrés vers neuf heures, se firent servir un verre de bière, et profitant d'une absence momentanée de la cabaretière, enlevèrent le contenu du comptoir, soit une dizaine de francs, et une poignée de gros sous qui se trouvaient dans le compteur à gaz. Lorsque Mme Veroostarte revint, les malandrins avaient disparu en laissant sur une table le prix de leurs consommations et deux morceaux de pain mendiés dans le voisinage. La police locale a soigneusement recueilli le signalement des voleurs.

HEM

UNE GRATIFICATION vient d'être accordée par M. le Préfet du Nord au garde champêtre Henri Lescouffe, en raison du zèle qu'il apporte à la protection des enfants en bas âge.

ARRESTATION D'UN MENDIANT. — Jeudi matin, à sept heures, le garde-champêtre Lescouffe a arrêté un ouvrier agricole, Louis Cotneil, âgé de 34 ans, originaire de Nærguies, qui mendiait de porte en porte. Cet homme, qui était sans domicile et sans moyen d'existence, a été conduit à Lille.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Jeudi matin, vers sept heures, les préposés des douanes Charles Pottié, David Dupont et Michel Duro, se trouvant de service au chemin de Leers, ont arrêté deux femmes qui portaient du café vert de provenance étrangère, pour une valeur de 16 fr. 50. Ces deux femmes ont déclaré se nommer Hélène Lepers, 25 ans, bobineuse, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, 248, et Clémence Lepers, 23 ans, journalière, demeurant même rue, cheminet du « Petit Château ».

FLERS

RÉSULTAT D'ADJUDICATION. — Mercredi, à quatre heures du soir, il a été procédé, à la Mairie de Flers, et pour une année, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées, du charbon nécessaire au chauffage des classes. Un seul soumissionnaire, M. Notebart Léonard, marchand de charbon à Flers-Bourg, s'est présenté ; il a été déclaré adjudicataire au prix de 28 francs les 1.000 kilos. La quantité de charbon prévue pour l'année est de 20.000 kilos.

ASCQ

UNE TENTATIVE DE VOL. — Nous avons annoncé, hier, l'arrestation, en gare d'Ascq, d'un marchand de pommes de terre de Toufflers, qui avait tenté de dérober un colis, déposé dans un fourgon de chemin de fer. Le voyageur en question se nomme Jules Dubois, âgé de 31 ans, et non Jules Dubus, âgé de 50 ans, ainsi qu'il a été dit.

BAISIEUX

A PROPOS DES TRAINS-OUVRIERS. — UNE PÉTITION A M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — Un certain nombre d'ouvriers de Baisieux, Wilems, Camphin, etc., viennent d'adresser à M. le Ministre des travaux publics une pétition, approuvée par MM. les Maires des communes intéressées, dans le but de protester contre une modification, jugée défavorable à leurs intérêts, que la Compagnie du chemin de fer se propose d'apporter, à la date du 3 novembre prochain, dans l'horaire du « train-ouvriers » mis matin et soir à leur disposition entre Baisieux et Lille. Elle est ainsi conçue :

M. le Ministre des Travaux publics,

Les soussignés, tous ouvriers, occupés dans les usines de Fives, Lille et les environs, habitant avec leurs familles les communes de Baisieux, Wilems, Camphin, etc., prennent la liberté de vous exposer qu'à la suite de nombreuses démarches et sollicitations, l'a avaient obtenu il y a près de deux ans, qu'un « train-ouvrier » fut mis en circulation le matin en leur faveur entre Baisieux et Lille, de façon à leur permettre d'être présents à l'ouverture des ateliers. L'heure du départ de ce train, 5 heures 10, avait semblé favorable à la plupart d'entre nous. Etant donné la cessation de notre travail vers six heures et demie du soir, nous avions par la suite sollicité en vain que le retour du train vers Baisieux fut avancé d'une heure, et fixé à 7 heures 15, au départ de Lille, au lieu de 8 h. 14. Loin de nous donner satisfaction, et tout en maintenant l'heure tardive du retour, la Compagnie vient de nous faire savoir qu'à la date du 3 novembre prochain, elle avancerait au contraire le matin, en gare de Baisieux, le départ du train de 22 minutes, pour le fixer à 4 h. 48, au lieu de 5 heures 10.

Cette modification tend à nous faire croire, M. le Ministre, que la Compagnie n'a d'autre intention que de supprimer le « train-ouvrier » mis à notre disposition, en nous mettant dans l'impossibilité d'en profiter. Les conditions dans lesquelles s'effectueraient, en effet, pendant la saison rigoureuse de l'hiver, notre aller et notre retour, nous obligeraient à des fatigues que ne pourraient supporter des forces humaines, si robustes fussent-elles. Nous avons à parcourir, le matin, pour nous rendre à la gare de Baisieux, le soir, pour regagner notre demeure après notre journée de travail, 3, 4 et même 5 kilomètres de chemin. N'arrivant à la gare de Baisieux le soir qu'à 8 h. 45, nous ne pouvons être rentrés chez nous que vers 9 heures 1/2, 10 heures même. D'autre part l'heure du départ du train nous obligera à quitter notre demeure vers 5 heures 45, au plus tard, de sorte qu'il ne nous sera plus possible de prendre que cinq heures de repos par jour environ.

La fermeture des ateliers étant fixée le soir à 6 h. 1/2, nous avons déjà le désavantage d'être obligés à passer près de deux heures à la gare ou dans les estaminets, en attendant le départ de notre train, nous aurons de plus le matin le désavantage d'attendre pendant plus d'une heure, dans les mêmes conditions, l'ouverture des ateliers fixée généralement à 6 heures 1/2.

Telle est, M. le Ministre, la pénible situation qui attend prochainement de malheureux ouvriers, n'ayant pas d'autres moyens pour arriver à élever même péniblement leur famille. A moins qu'ils ne soient réduits comme jadis à quitter leur famille le lundi matin pour ne la retrouver que le samedi soir, et à aller chercher asile et nourriture dans des logements étrangers, la plupart du temps des estaminets, ou les occasions les obligent constamment à des dépenses supplémentaires, ou demeure bien souvent le gain total de la semaine.

Nous espérons, M. le Ministre, que vous daignerez intervenir auprès de la Compagnie du chemin de fer, dans l'intention de nous épargner l'une et l'autre de ces pénibles situations, et de nous obtenir avec le maintien de l'heure de notre départ le matin, l'avancement, si c'est possible, de celle de notre retour le soir.

(Suivent les signatures).

A l'occasion des FÊTES de la TOUSSAINT,
une Magnifique PRIME est offerte pour tout achat d'une Confection, pour tout achat de tissus pour Costume,
Le Vendredi 1er Novembre,
Au PALAIS DES NOUVEAUTÉS
32, Grande-Rue, ROUBAIX.
Entrée Libre. 94678

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Spécialité d'AFFICHES, Prospectus à bon marché
programmes, Invitations, Convocations.

Œufs frais, 13, rue du Bois.

BANQUE LYONNAISE
Renseignements urgents sur les
VALEURS RUSSES
ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME
Paiement de Coupons sans aucune retenue
Banque Lyonnaise, 54, Grande-Rue, 54
ROUBAIX

LES MANIFESTATIONS
à l'occasion de la Toussaint

A HALLUIN

Comme les années précédentes, les sociétés d'anciens militaires et autres associations de la ville, iront le jour de la Toussaint, en cortège, déposer une couronne sur le monument élevé au cimetière, à la mémoire des enfants d'Halluin morts au service de la Patrie. Cette cérémonie aura lieu à l'issue de la grand'messe, vers onze heures.

A RONCQ

A l'issue des vêpres, le clergé se rendra processionnellement au cimetière ; la société d'anciens militaires prendra part au cortège et ira déposer une couronne sur le monument élevé à la mémoire des Roncquois morts au service de la France. Les jeunes gens récemment libérés et qui ne font pas partie de la société, sont instamment priés de se joindre à elle. Réunion rue des Arts, café du Cygne.

LE DIMANCHE 3 NOVEMBRE
A ROUBAIX

Manifestation de l'« Union Sociale et Patriotique »

Comme les années précédentes, l'Union Sociale et Patriotique, a décidé de renouveler, à l'occasion de la Toussaint, sa visite aux tombes des Victimes du Travail et des Soldats morts pour la Patrie.

Tous les travailleurs roubaisiens qui conservent le culte de leurs morts, et leur gardent un souvenir fidèle, tous ceux de nos concitoyens qui ont toujours au cœur le culte du patriotisme, tiendront à répondre à l'appel de l'Union Sociale et Patriotique et viendront participer au pieux pèlerinage organisé par cette Association.

Nous les engageons à venir en grand nombre, le dimanche 3 novembre pour aller, en un cortège imposant, au cimetière de Roubaix, où des discours seront prononcés :

1. Par M. E. Motte, député, sur la tombe des Victimes du travail ; 2. par M. E. Roussel, conseiller général, sur celle des Soldats morts pour la Patrie.

Tous les adhérents de l'Union Sociale et Patriotique tiendront à assister à cette cérémonie commémorative.

Réunion à dix heures trois quarts du matin, au café Pandore, 28, rue Pauvrée.

Départ à onze heures précises.

—x—

SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE. — Dimanche 3 novembre, à 8 heures et demie, sera célébrée en l'église Notre Dame, une messe pour le repos des âmes des sociétaires décédés. Les chants de la messe seront exécutés par la «Jeanne d'Arc», Société chorale du syndicat.

A l'issue de la messe, les membres du syndicat se rendront au cimetière pour déposer des couronnes sur les monuments élevés aux Victimes du Travail et aux Soldats roubaisiens morts pour la Patrie. La Grande Fanfare prêtera son concours à cette cérémonie. Les membres du Syndicat Mixte sont instamment priés de prendre part à cette manifestation.

WATTRELOS

COURS D'ADULTES. — Un cours d'adultes sera ouvert à l'école communale de garçons du Centre, à partir du mardi 4 novembre prochain, les mardis, mercredis et vendredis, à huit heures du soir. Les inscriptions sont reçues à l'école, dès aujourd'hui, 1er novembre.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand de l'usine Leclercq-Dupire, Jules Boitel, demeurant à St-Liévin, a reçu sur l'orteil droit un poids de bascule qui lui a occasionné une contusion. M. le docteur Leplat a prescrit huit jours de repos.

— Un rattacheur de la filature dépendant du même établissement, Ambroise Desumont, demeurant 53, rue d'Estaing, à Roubaix, s'est heurté le genou droit contre la roue du chariot d'un renvideur. Huit jours de soins.

LA FRAUDE. — Les préposés Delmet et Chochois, de service aux Hautes, ont arrêté une bambrocheuse, Marie Rossel, 18 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Guinguette, porteuse de 37.800 allumettes, valeur 37.80.

TOURCOING

AU MUSÉE. — Le Panorama de la Chambre de Commerce. — Notre Musée, déjà si intéressant, présente un attrait de plus : en effet, la mise en place du Panorama de la Chambre de Commerce est complètement terminée, et cette œuvre d'art occupe toute la salle qui était autrefois affectée aux collections ethnographiques de R. P. Delahaye.

Un mot, d'abord, sur l'origine de ce Panorama. Dans le but de rehausser l'exposition, en 1900, des produits de l'industrie lainière locale qui avaient été réunis dans une sorte de salon, à la classe 82, la Chambre de Commerce conçut l'idée, sur l'initiative de son Président, de faire reproduire en très grande dimension l'une des faces de son jeton de présence. Ce bijou — car c'est un véritable bijou, très apprécié et fort recherché des numismates — avait été composé par un de nos meilleurs statuaires du moment, un prix de Rome, M. Hippolyte Lefebvre, presque un concitoyen, M. Lefebvre étant originaire de Lille.

L'artiste s'inspira d'un événement important de l'histoire de l'industrie tourquennoise : la création, vers la fin du XVe siècle, d'une foire franche, octroyée par une charte de Maximilien d'Autriche, sur les instances de Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix et de Tourcoing. Cette charte, dont l'original sur parchemin se trouve aux archives à Lille, est datée de juillet 1491. C'est un document très curieux qui établit combien déjà était importante, il y a plus de quatre siècles, la fabrication des tissus dans notre laborieuse cité.

Il y est dit, en ce style un peu naïf de l'époque, que *comme sa ville et seigneurie dudit Torcoing, située en nostre chastellenie dudit Lille, soit grande, spacieuse, fort peuplée, et amassée en nombre de quatre à cincq cens fus et maisnages, virans et cuix entremectans principalement du fait still et negociacion de la draperie (dont ils ont usé et usent soubz seel autentique et privilégié.) Laquelle draperie de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, a esté et est bien et doument exercée et entretenue audit lieu de Torcoing, tellement que les draps qui y sont fais et ouvrez sont congneus renommez et requis en plusieurs Royaumes, pays et lieux estrangés et longtains. Et à cause de ladicte draperie, ledit lieu de Torcoing, qui est situé en frontière de pays — assavoir entre nos pays de Flandres, chatellenie de Lille et baillage de Tournesis — est journellement fort hanté et fréquenté de plusieurs marchans estranges et autres personnes. Et s'il y avoit une france foire, en l'an, comme en d'autres villes et lieux voisins, ce seroit grandement le bien prouffit et utilité de ladite ville et seigneurie et des manans et habitans d'icelle, laquelle au moien de ladicte france foire se pourroit fort amender et augmenter en plusieurs façons et manières.....*

Et la charte institue une franche foire qui se tiendra chaque année, durant trois jours à partir du 25 juillet, fête de saint Christophe.

C'est donc la franche foire de Tourcoing au XVe siècle que M. Hippolyte Lefebvre a, d'après le jeton de présence, représentée au moyen du Panorama, qui, après avoir très honorablement figuré à l'Exposition de 1900, vient d'être installé au Musée.

Sur la place de Tourcoing encadrée de maisons style moyen-âge et au fond de laquelle se profile la flèche pointue de l'église Saint-Christophe, les marchands ont installé leurs étoffes. Au premier plan, une châtelaine, accompagnée de sa suivante, examine un tissu que lui présente l'un de ces marchands. Aux arrières-plans, d'autres dames de condition font leur choix parmi toutes ces étoffes aux nuances chatoyantes qu'a fabriquées le tisserand tourquennois ; au fond, un groupe de buveurs. Tout cela ferme une scène bien vivante : les costumes sont d'une rigoureuse exactitude, la contexture des tissus se rapproche autant que possible de celle des étoffes de l'époque, toutes les nuances s'harmonisent admirablement, les attitudes sont très vraies, l'ensemble a un cachet d'archaïsme fort intéressant. C'est, en un mot, une suggestive évocation du passé.

Ce panorama constitue, d'ailleurs, une œuvre éminemment artistique jusque dans ses moindres détails. Tous les personnages, il y en a quatorze, sont en plâtre et ont été faits par M. Hippolyte Lefebvre, d'après le modèle vivant. Les têtes des deux femmes et du marchand du premier plan sont en bois sculpté et ont une finesse excessive. La toile du fond est l'œuvre d'un jeune peintre de talent, M. Laverne, encore un prix de Rome. Tous les accessoires ont été établis et posés suivant les lois de la perspective ; en un mot, tout cela forme un tableau de l'aspect le plus séduisant.

L'ouverture du Panorama a conservé la forme octogonale du jeton de présence de la Chambre de Commerce, et les rebords portent en exergue : *Franc foire à Tourcoing — Draps — Serges — Mil ffff quatre cint onze* (1491).

Le cadre en acajou et le cartouche au blason de Tourcoing qui le surmonte ont été fabriqués par M. Lecœur, de Paris, qui en a fait don à la Chambre de Commerce.

En résumé, les Tourquennois ont le droit d'être fiers de cette œuvre qui, sous la forme la plus artistique, rappelle cette charte de 1491, un véritable titre de noblesse pour Tourcoing.

De l'Epinette.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Dimanche prochain, 3 novembre, M. A. Merchier, professeur agrégé d'histoire, secrétaire général de la Société de géographie de Lille, fera une conférence intitulée : « Un voyage au Tonkin ». Nommer M. Merchier, n'est-ce pas assurer à l'avance le succès de la réunion. Le sympathique conférencier est un charmeur justement apprécié des habitués de nos conférences de géographie. Sa parole facile et toujours imagée décrira de la façon la plus attrayante notre grande colonie asiatique, et des projections lumineuses choisies avec soin compléteront l'intérêt de cette instructive conférence.

LA THÉORIE ET LA PRATIQUE. — L'organe des syndicats ouvriers indépendants de Tourcoing, le *Petit Jaune* fait admirablement ressortir le côté absolument utopiste des « huit heures », réclamées par les collectivistes, dans un article que nous reproduisons ci-dessous :

Comment doivent être réglées les heures de travail ?

— Les heures de travail doivent être réglées de manière que l'ouvrier gagne sa journée sans épuiser ses forces.

Quelle est la journée de l'ouvrier ?

— L'ouvrier travaillait douze heures il y a deux ans, il travaille actuellement onze heures, l'année prochaine il fera dix heures et demie et plus tard dix heures.

Quels sont « les avantages » de la réduction des heures du travail ?

— L'ouvrier fatigue moins et peut passer plus de temps avec sa famille.

Quels sont « les inconvénients » de la réduction des heures de travail ?

— La réduction des heures de travail expose l'ouvrier à « une réduction de salaire » et l'industrie à « une ruine » partielle ou totale, s'il n'y a pas une entente internationale.

Pourquoi ?

— Parce que si l'ouvrier français travaille dix heures et l'ouvrier belge douze heures, la concurrence peut faire fermer les usines françaises.

Le nombre d'heures de travail doit-il être égal pour tous les métiers ?

— Non, parce que tous les métiers ne sont pas également fatigants.

Citez des exemples ?

— L'ouvrier « mineur » fatigue plus en neuf heures que l'ouvrier tisserand en dix heures. L'ouvrier « verrier » fatigue plus en huit heures que le laboureur en douze heures.

Le mineur et le verrier ne doivent donc pas avoir la même journée que le tisserand et le laboureur.

Que pensez-vous de la journée de « huit heures » ?

— On peut fixer à neuf heures et même à huit la durée de travaux « très fatigants » et très rémunérateurs, mais ne travailler que huit heures dans l'industrie textile c'est condamner l'ouvrier à « mourir de faim ».

Pourquoi ?

— Parce que en huit heures le tisserand, le fileur, le rattacheur ne gagneraient pas « de quoi vivre ».

Et si on forçait à donner « le même salaire » pour huit heures que pour onze heures ?

— Les fabriques travaillant à perte devraient toutes « fermer » et l'ouvrier serait sur le pavé.

Qu'est-ce qui doit régler les heures de travail dans chaque corporation ?

— C'est « le conseil d'corporation » qui doit examiner et décider sans s'occuper des affaires de la politique.

UN MONUMENT ÉRIGÉ AU CIMETIÈRE PRINCIPAL AU PONT-DE-NEUVILLE A LA MÉMOIRE DES VICTIMES DU DEVOIR. — *Exhumation des restes de l'agent Derolez.* — Déjà nous avons annoncé que les monuments des victimes du travail et des soldats morts pour la patrie avaient été transférés au cimetière principal du Pont-de-Neuville. La municipalité vient de faire ériger vers le milieu de l'allée centrale, un troisième monument à peu près semblable aux deux autres, à la mémoire des victimes du devoir. Ce monument, tout en pierre de Soignies, s'élève à une hauteur de six mètres du sol et repose sur un gradin de trois degrés sur une largeur de trois mètres. Le monument a été construit par MM. Destrebecq frères, entrepreneurs. C'est une colonne reposant sur un socle et terminée par un chapiteau très décoratif ; ce chapiteau à son tour est surmonté d'une urne funéraire. Vers le sommet de la colonne se trouve une branche de laurier sculptée en relief et à la base du monument, entre de socle et le fût, un écusson aux armes de la ville de Tourcoing. Sur le socle, on lit l'inscription suivante : *La Ville de Tourcoing, aux victimes du devoir.* L'inhumation des restes de l'agent de police Derolez a été faite dans un des caveaux de ce monument. A cette occasion, la manifestation qui devait être faite aujourd'hui sur la tombe de cet agent de police, mort victime du devoir, aura lieu devant le nouveau mausolée.

L'ADJUDICATION DES GOUDRONS PROVENANT DE L'USINE A GAZ MUNICIPALE. — Jeudi, à trois heures de l'après-midi, il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de neuf cents tonnes de goudron à provenir de l'usine à gaz municipale à partir du premier novembre 1901 au premier novembre 1902. Celle-ci a eu lieu aux enchères, sur la mise à prix de 25 francs la tonne. Sur quatre soumissionnaires qui se sont présentés, aucun n'a satisfait aux conditions du cahier des charges. Le bureau était composé de M. Léon Salembien, adjoint au maire président, assisté de MM. Ducoulombier et Duvillier, conseillers municipaux ; Bernard, directeur de l'usine à gaz, et Bulté fils, receveur municipal.

DANS LA POLICE. — M. Vilain, commissaire central, dont le congé vient d'expirer a repris jeudi matin, la direction du service de la police municipale. A l'occasion de l'imposante manifestation qui se fera aujourd'hui, le chef de la police dirigera lui-même le service d'ordre au cimetière.

UNE CONFÉRENCE A